



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal N° II

Séance du 3 octobre 2016

Composition du bureau

M. Eric Joseph, Président
MM Daniel Blanc et Steve Pidoux, scrutateurs
Mme Valérie Rosset, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15.

* * *

M. Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à M. Piéric Freiburghaus le Syndic, MM les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, au représentant de la presse, ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

* * *

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 42

Membres excusés : Mme Rebecca Dufour, M. Thierry Burnat, M. Pascal Lerch, M. Nicolas Meylan, M. Claude-Alain Zbinden, M. Bernard Morel et M. Nicolas Chevalier

Membre non-excuse : -

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès verbal de la séance du 29 août 2016

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 août 2016

La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Mme Sandrine Berthoud souhaite apporter une modification de la proposition individuelle, elle précise qu'elle n'avait pas dit que les chiens n'étaient pas tenus en laisse sur ledit terrain. Elle avait dit que les chiens devaient accéder en laisse avec des propriétaires prêtent pas attention aux éjections de leurs animaux de compagnie étant donné que ce n'était pas le cas, ceci lui semblait être dérangeant, voir dangereux pour les enfants. Elle souhaiterait donc, interdire l'accès, le passage, aux propriétaires des chiens.

M. Daniel Traini souhaite féliciter la secrétaire qui a fait son baptême du feu avec un PV de 13 pages, presque un record ! Il souhaite également apporter une modification à la page 8. Il souhaite que la phrase soit modifiée comme suit : « A cet effet, il propose à la Municipalité de remettre le préavis à l'Ordre du jour du Conseil communal du 3 octobre 2016 plutôt qu'en décembre ».

Le Président demande s'il y a d'autres remarques. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et soumet le procès-verbal au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité avec les modifications apportées ce soir, malgré une abstention. Le procès verbal est accepté par 40 oui et une abstention.

Le Président annonce l'arrivée de **M. Nicolas Bessi**. M. Bessi s'excuse de son arrivée tardive.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Le Président passe à la lecture de la carte postale de l'ancienne secrétaire, **Mme Claudine Martin**, qui remercie l'Assemblée du présent reçu lors de sa dernière séance.

d) Communications de la Municipalité.

■ **M. Piéric Freiburghaus**, Syndic, présente les points suivants :

Plan directeur régional. PDR

Le préavis n° 2016-66, traitant du Plan directeur régional, PDR, a été retiré de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 20 juin 2016.

La Municipalité a adressé, en date du 5 août 2016, un courrier à Mme la Conseillère d'Etat, Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, afin d'obtenir des précisions sur la procédure d'adoption dudit plan en regard du projet de modification de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), laquelle ne fait plus aucune référence au plan directeur régional. Outre un accusé de réception, le courrier précité est resté, à ce jour, sans réponse de Mme la Conseillère d'Etat.

Ce n'est que lorsqu'elle sera à même d'apporter les informations idoines, que la Municipalité décidera de porter cet objet à l'Ordre du jour du Conseil communal.

Plan général d'affectation. PGA

Pour rappel, le Plan général d'affectation, qui avait été soumis à l'enquête publique en janvier-février 2015, a été adressé au Service du développement territorial, en date du 22 décembre 2015, pour un troisième examen complémentaire, ceci suite à des adaptations, en partie inhérentes aux dix-sept oppositions formulées durant l'enquête précitée.

Par courrier du 24 juin 2016, le Service du développement territorial nous informe de la suspension de l'examen découlant des effets de la troisième et de la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal, PDCn (Plan directeur cantonal). Le Conseil d'Etat a décidé, le 18 janvier dernier, que les mesures A11 et F12 modifiées par la quatrième adaptation devaient servir de références aux planifications en cours et pour les nouveaux projets.

La nouvelle mesure A11 du PDCn fixe un coefficient de croissance à l'intérieur des centres régionaux de 1,7%, avec une référence au 31 décembre 2008. La nouvelle mesure F12 mentionne que les emprises sur les surfaces d'assolement (SDA) ne sont admises que pour les projets que le Canton estime importants. Par ailleurs, elle renforce la nécessité de compenser toute emprise sur les surfaces d'assolement.

Plan de quartier « La Vuy »

Le Plan de quartier La Vuy devant permettre l'extension de l'établissement médico-social, EMS Fondation La Venoge, et la création de logements protégés, a été adopté par votre Conseil en séance du 14 mars 2016. Cette décision n'a pas fait l'objet de recours auprès de la Chambre de droit administratif et public, CDAP, du Tribunal cantonal.

Par ailleurs, la demande de permis de construire n'a suscité aucune opposition, ceci résultant vraisemblablement des séances de conciliation que la Municipalité a organisées avec les trois opposants au Plan de quartier.

La Municipalité est toujours en attente de la mise en vigueur du Plan de quartier pour pouvoir délivrer le permis de construire.

Semaine de la mobilité

Les deux ateliers « Mobilité pour tous, être et rester mobile » ainsi que « Marcher au quotidien, Atelier seniors », proposés respectivement les 21 et 22 septembre 2016, n'ont pas rencontré l'accueil escompté et ont dû être annulés, faute de participation suffisante.

La mise en place d'un lien co-voiturage n'a également pas pu être réalisé à temps, ceci en partie dû à un besoin de coordination au niveau de la région.

Gens du voyage

La Municipalité a autorisé M. Frédéric Ostertag à stationner jusqu'au 25 octobre 2016 sur la place devant le stand de tir à 300 mètres du chemin du Plan Bois

Place de jeux

Dans sa séance du 3 octobre 2016, la Municipalité a décidé d'interdire tout accès aux chiens sur les places de jeux, que ce soit celle dite de « L'Ancien Cimetière » à l'extrémité ouest de la place Centrale, celle du chemin du Mont-Blanc ou encore celle au chemin de la Forêt. Elle rappelle que la place de sport « Madeleine Chamot-Berthod » est déjà également interdite aux chiens.

Cette décision a dû être prise du fait que nombre de propriétaires canins laissent leurs animaux faire leurs déjections dans ces espaces, alors que de jeunes enfants y jouent.

Le Président remercie M. Piéric Freiburghaus. Il n'y a pas de question pour le syndic.

■ **La parole est passée à M. Didier Chapuis.**

Comité de Direction de l'ARASPE

Monsieur Didier Chapuis annonce à l'Assemblée, qu'il représente la commune de Penthaz au comité de Direction de l'ARASPE, Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens. Le comité est formé de 9 membres permanents, élus pour la législature.

Cette association dont dépend notre commune a ouvert une antenne du Centre social régional (CSR) en date du 9 mai dernier. La date d'inauguration a été fixée au mercredi 12 octobre 2016.

Relations avec les entreprises

Après avoir rencontré au début de l'été M. Marc Müller, *Directeur des Grands Moulins de Cossonay*, la Municipalité a rencontré à fin août M. Dominique Gobet, *responsable du service des immeubles de la société FENACO*, à laquelle appartiennent les magasins LANDI.

Le Président remercie M. Chapuis. L'assemblée n'a pas de question pour M. Chapuis.

■ **La parole est passée à M. Pierre-André Ischi.**

M. Ischi n'a pas de communication. Il n'y a de question pour M. Ischi.

■ **Monsieur le Président donne alors la parole à M. Yves Jauner.**

Comité de direction de l'ASICoPe, de l'AJERCO, de Région Venoge, où il occupe la place de vice-président du Comité directeur.

■ **Le Président passe la parole à M. Yvan Rochat.**

Monsieur Rochat n'a pas de communication. L'Assemblée n'a pas de question pour M. Yvan Rochat.

Le Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'Ordre du jour. Il lit les différents points de ce dernier et demande si un conseiller a une remarque ou désire modifier un point du présent Ordre du jour. Aucun Conseiller ne souhaite de modifications.

ORDRE DU JOUR

1. Préavis municipal n°2016-01 relatif au réaménagement du Vieux Village

Le Président appelle le rapporteur.

Mme Sandrine Berthoud passe à la lecture du préavis.

Conclusions du rapport

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-01 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

A) d'amender les conclusions de la Municipalité de la façon suivante :

1. Inchangé
2. Inchangé
3. Accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 2'275'000.00 au maximum TTC pour entreprendre les travaux des projets routiers et d'aménagement des espaces publics du Vieux Village selon les plans de situation aménagements routiers annexés au préavis (no.1317-601 indice A et 1317-401)
4. Inchangé
5. De financer le coût des travaux de la manière suivante :
 - a. Trésorerie courante de 1'000'000.00
 - b. Emprunt, de CHF 1'275'000.00 avec charge d'intérêts annuelle maximale de CHF 30'000.00, la première année, puis dégressive les années suivantes
6. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur le fonds de réserve 9.282.430, Travaux futurs, CHF 700'000.00
 - b. Amortissement du solde sur 30 ans au maximum
7. Inchangé
8. Inchangé

B) d'accepter les conclusions amendées du préavis Municipal 2016-01 telles que présentées ci-dessus.

Le Président remercie le rapporteur. Il ouvre la discussion et demande s'il y a des questions.

Mme Dominique Von der Mühl trouve que le procédé est un peu inhabituel. Elle demande que la municipalité confirme cette manière de faire.

M. Piéric Freiburghaus annonce que c'est en effet une manière inhabituelle de demander aux commissions d'apporter une modification sur les conclusions, mais il l'a déjà vécu dans d'autres conseils, il remercie les différents groupes pour les séances qu'ils ont eues et propose de s'associer avec la commission de l'urbanisme plus souvent.

Le Président relit les amendements différents que ceux écrits dans le préavis :

3) Accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 2'275'000.- au maximum TTC pour entreprendre les travaux des projets routiers et l'aménagement de l'espace public du vieux-village selon les plans de situation « Aménagements routiers » annexés au préavis numéro 1317 601 indice a 1317-401.

5) De financer le coût des travaux de la manière suivante :

- a) Trésorerie courante de CHF 1'000'000.-
- b) Emprunt de CHF 1'275'000.- à charge d'intérêt annuel maximal de CHF 30'000.- la première année puis dégressive les années suivantes

6) Amortir le montant des travaux de la manière suivante :

- a) Prélèvement sur le fonds de réserve 9 282 430 « Travaux futurs » CHF 700'000.-
- b) Amortissement du solde sur 30 ans au maximum

Le Président demande à ce que les conseillers et conseillères qui sont d'accord avec les amendements du rapport de la commission lèvent la main. Il n'y a pas d'avis contraire, ni d'abstention. **Les amendements sont acceptés par 41 oui.**

Le Président relit les conclusions amendées du **préavis municipal 2016-01 – Réaménagement du Vieux-Village**

Le Conseil communal de Penthelaz après avoir pris connaissance du préavis municipal 2016-01 où il lit le rapport de la commission chargée d'étudier cet projet, considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour décide :

1. D'approuver le projet routier soumis à l'enquête publique du 11.09.2015 au 12.10.2015 avec les modifications suivantes :

- Suppression du mât d'éclairage situé au Nord de la parcelle 68 (voir zone n°1 du plan annexé)
- Suppression du modérateur de trafic et de la place de parque située à la hauteur de la parcelle n°66, zone n°2
- Modification du tracé de la chaussée à la hauteur de la parcelle n° 24, zone n°3
- Déplacement du modérateur de trafic situé à l'entrée du village sur la route de Daillens, zone 4
- Modification du trottoir projeté sur la parcelle n° 23, zone 5

2. D'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition formulée lors de l'enquête publique au projet routier

3. Accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 2'275'000.- au maximum TTC pour entreprendre les travaux des projets routiers et d'aménagement public du Vieux-Village selon les plans de situation « Aménagement routier annexé au préavis n°13-7-601 indice a et 13-17-401 »

4. D'autoriser la Municipalité à recourir aux avances fixes si les liquidités ne sont pas suffisantes

5. De financer le coût des travaux de la manière suivante :

a) Trésorerie courante de CHF 1'000'000.-

b) Emprunt de CHF 1'275'000.- avec charge d'intérêt annuel maximal de CHF 30'000.- la première année puis dégressif les années suivantes

6. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :

a) Prélèvement sur le fond de réserve 9.282.430 « Travaux futurs » CHF 700'000.-

b) Amortissement du solde sur 30 ans au maximum

7. De donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées l'autorisant à plaider devant toutes les instances à recourir, à exproprier, à transiger, le cas échéant, à traiter à l'amiable

8. De limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à 5 ans à partir du vote du Conseil communal. Ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période

Les Conseillers qui sont d'accord avec le préavis tels que présentés ont levé la main et le préavis a été accepté à **l'unanimité par 41 oui.**

M. Freiburghaus remercie l'assemblée de sa décision, ainsi les travaux pourront encore commencer cette fin d'année.

2. Préavis municipal n° 2016-06 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

Le Président appelle le rapporteur.

Le rapporteur **M. Claude Brocard** passe à la lecture du préavis.

Conclusions du préavis

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 2016-06 entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

de maintenir le taux d'imposition à 74 % de l'impôt cantonal et vous prie d'adopter les conclusions du préavis municipal n°2016-06.

Le Président remercie M. Brocard. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée. Il lit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz après avoir pris connaissance du préavis municipal 2016-06, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'autoriser la municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2017 conformément aux directives cantonales, de maintenir le taux d'imposition à 74 % de l'impôt cantonal de base pour l'impôt sur les revenus et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt dû par les étrangers. L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales, l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, de maintenir tel quel les autres postes pour l'imposition de l'année 2017. Adopté par la municipalité en séance du 12 septembre 2016.

Résultats du vote : Le préavis est **ACCEPTÉ à l'unanimité, soit 41 oui.**

3. Nomination/Dissolution de Commissions

Deux contrôleurs des comptes pour l'Association piscine, camping et de la patinoire de Penthaz

Le Président annonce que l'*Association piscine, camping et de la patinoire de Penthaz* a besoin de deux contrôleurs des comptes.

M. Stéphane Zürcher, membre du Groupe Socialiste Verts et Sympathisants, présente :

Mme Samantha Cardaropoli

M. Daniel Rochat, membre du Groupe Indépendant de Penthaz, présente :

Mme Sylvette Grandchamp

Le Président remercie les deux conseillères de bien vouloir vérifier les comptes de l'*Association piscine, camping et de la patinoire de Penthaz* et propose à l'Assemblée de les applaudir.

4. Propositions individuelles

✍ **M. Gilles Michot** a une question à la Municipalité, plus précisément, à M. Ischi. Il l'informe qu'il y a un fil orange situé au carrefour, en-dessous de la Ville. Cela paraît être un câble électrique, couleur orange. Il demande s'il est utile. **M. Pierre-André Ischi** dit qu'il n'est pas au courant et il ira voir sur place.

✍ **Mme Sylvie Aubert** a lu un article dans le quotidien *24heures* qui présente une entreprise de tri du plastique, dont le site a été inauguré il y a trois semaines à Grandson. Cette entreprise récupère presque tous les types de plastiques. Mme Aubert, s'indigne en relatant à l'Assemblée les traitements actuels des cendres de nos ordures qui sont déposées à Oulens dans un grand cratère qui est sans cesse recouvert. Le même terrain est ensuite utilisé pour y faire brouter les vaches, puis de nouveaux cratères sont recréés pour y déverser les cendres de nos déchets et ainsi de suite. Le système présenté ce soir, est écologique et propose un coût égal voire inférieur à l'incinération. Les communes payent le transport et pour l'instant, c'est un camion qui apporte des ordures sur le site de Grandson, mais un système d'acheminement par rails est actuellement en construction.

Le Président remercie Mme Aubert pour sa présentation et donne la parole à M. Chappuis.

M. Didier Chappuis, ancien responsable des déchets, trouve intéressant ces nouveaux systèmes de recyclages. Il dit que c'est un sujet qui avait déjà été discuté et qui est actuellement en réflexion avancée.

Mme Patricia Magnenat aimerait faire part de son inquiétude, par rapport aux nombreux véhicules, ainsi qu'aux enfants qui empruntent la *route de la Vuy*. Des dizaines de véhicules passent tout de même sur cette route alors qu'elle comprend un sens unique et elle a peur qu'il y ait des accidents avec les enfants à cet endroit.

M. Piéric Freiburghaus remercie Mme Magnenat pour ces précisions et dit qu'ils ont déjà remarqué ces incohérences. Un agent de police se balade de temps en temps là-bas. Il va s'entretenir avec **M. Thierry Parel** le 4 octobre 2016, afin qu'il réalise quelques pointages.

M. Nicolas Bessi, informe l'Assemblée que ce dimanche était le dernier jour de pêche, il en a profité pour se balader le long de la Venoge. Lors de sa promenade, M. Bessi a remarqué qu'il y avait des déchets du chantier le long de la rivière et il aimerait que la commune rappelle aux entrepreneurs que la Venoge n'est pas une poubelle.

M. Piéric Freiburghaus prend note de cette information. La Municipalité a envoyé le service technique sur place et enverra quelque soit le résultat, un courrier supplémentaire au constructeur.

M. Pierre-Alain Ischi demande à ce que les membres de la Commission pour le règlement sur l'eau restent deux minutes de plus. **M. Piéric Freiburghaus** dicte les noms des membres priés de rester quelques minutes de plus.

- ⌘ M. Steve Bezençon
- ⌘ M. Nicolas Meylan
- ⌘ M. Vincent Barraud
- ⌘ M. Nicolas Borgeaud
- ⌘ M. Nicolas Bessi
- ⌘ M. Pierre-Alain Epars
- ⌘ Mme Pascale Zbinden

📅 Prochaines dates à retenir :

📅 12 octobre 2016 - Visite du chantier de la société de transports Planzer

Le Président, M. Eric Joseph, indique que comme discuté en séance de préparation et sur une idée de M. Daniel Traini, une visite du chantier de la *société de transports Planzer* le mercredi **12 octobre 2016**.

M. Eric Joseph propose que les membres du Conseil se retrouvent à **17h30** devant la grande salle du Verger. A 17h35 départ à pied pour *Planzer*. Il précise que les membres du Conseil doivent s'équiper de bonnes chaussures, des gilets de sécurité et un casque leur seront fournis. La durée de la visite est d'environ une heure. Le Président souhaite que les conseillers et conseillères lui précisent s'ils peuvent venir à la visite du chantier *Planzer* et s'ils peuvent déjà confirmer leur participation en levant la main. Actuellement, vingt-quatre membres seront présents. Le Président s'arrangera pour fournir l'équipement à un membre qui s'annoncerait au dernier moment. M. Steve Pidoux, propose d'apporter une caisse de gilet jaune pour cette visite. L'Assemblée applaudit M. Steve Pidoux. M. Eric Joseph informe également que les Municipaux et le Syndic seront peut-être également présents.

📅 14 novembre 2016 - Soirée d'information donnée par Mme Wernli, juriste à l'Etat de Vaud, secteur juridique et affaires communales & M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud

Le Président du Conseil communal, propose également à l'Assemblée une soirée d'information donnée par Mme Wernli, juriste, accompagnée du Préfet M. Pascal Dessauges. Ils viendront informer les conseillers et conseillères sur le traitement d'une motion, d'un postulat et le traitement d'une interpellation. Il pense qu'en début de législature il y a beaucoup de nouveaux comme des anciens qui ne maîtrisent par forcément ce lexique et l'utilité de ces éléments clés. Mme Wernli, juriste à l'Etat de Vaud et M. Dessauges, Préfet viendront informer l'Assemblée des termes techniques, le lundi **14 novembre à 19h30 dans la Salle du Conseil du Centre communal du "Verger"**. Les membres recevront une invitation.

Votations :

📅 dimanche 27 novembre 2016 avec comme initiative populaire du 16 novembre 2012 la sortie programmée de l'énergie nucléaire

📅 dimanche 12 février 2017

Prochaines séances du Conseil communal :

📅 lundi 12 décembre 2016 (salle de Maison de Ville, avec un petit apéro en fin de séance)

📅 lundi 6 mars 2017

📅 lundi 1^{er} mai 2017

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h14.

Le Président



Eric Joseph



La secrétaire



Valérie Rosset